

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

QUESTION N°6

PAYS – DISPOSITIF LEADER – SOLLICITATION DU SOUTIEN A LA PREPARATION DE LA CANDIDATURE LEADER

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER. le
- 1 FEV. 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude DUPONT

La mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un programme de soutien à des territoires ruraux, financée au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2ème pilier de la PAC. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

A l'échelle du Pays de Saint-Omer, le Syndicat Mixte Lys Audomarois porte la programmation LEADER 2014-2020, dans le cadre de laquelle quatre axes d'intervention prioritaires ont été identifiés :

- Valoriser la filière gastronomie et les produits du terroir,
- Promouvoir l'éco-tourisme dans le Marais audomarois,
- Soutenir l'émergence de la filière bois,
- Faire des sports de nature et du bien-être, de véritables leviers de développement local.

Une enveloppe de 1 260 000 € a été attribuée au Pays de Saint-Omer afin de mettre en œuvre le programme LEADER sur le territoire et un conventionnement entre le Syndicat Mixte Lys Audomarois (structure porteuse du GAL du Pays de Saint Omer), le Conseil régional (autorité de gestion des fonds européens) et l'Agence de Services et de Paiement a été établi.

Dès 2015, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer-Flandre Intérieure s'est vu confier l'animation technique de la démarche et a mobilisé au sein de son équipe pluridisciplinaire une animatrice et une gestionnaire.

Si la Commission Européenne a permis de prolonger la programmation LEADER 2014-2020, sur les années 2021 et 2022, celle-ci touche à sa fin laissant bientôt place à la programmation 2023-2027.

Dans le cadre de cette future programmation, la Région Hauts-de-France a lancé un Appel à Manifestation d'Intention (AMI) pour identifier les territoires candidats au prochain programme.

A travers cette nouvelle programmation, la Région Hauts-de-France souhaite favoriser l'articulation entre démarches ascendantes et orientations prioritaires issues du croisement de diverses politiques régionales en lien avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) :

- Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ;

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier 2022 à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 janvier 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mme Véronique BOIDIN, Déléguée Titulaire, a donné pouvoir à Mme Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire
- Monsieur Frédéric SABLON, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr Alain MEQUIGNON, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué Titulaire est remplacé par Mr Olivier BRUNET, Délégué Suppléant

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 1 FEV. 2022

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ;
- Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux.

Pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intention, les territoires sont invités à déposer un dossier de réponse pour le 31 janvier 2022 au plus tard.

Compte tenu de la très grande convergence entre les orientations fixées dans l'AMI et les stratégies territoriales développées localement depuis plusieurs années, le territoire souhaite candidater à l'instauration du dispositif LEADER à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer.

Le dispositif sera porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en lien avec l'ensemble de ses partenaires, en particulier la Communauté de Communes du Pays de Lumbres avec qui une convention intercommunautaire sera passée à cet effet.

Deux ateliers de co-construction ont déjà permis d'identifier quatre axes de travail pour l'élaboration de la future candidature :

- Axe 1 : Encourager une alimentation durable : locale, saine, durable,
- Axe 2 : Soutenir la transition des acteurs économiques du monde rural,
- Axe 3 : Rendre les zones rurales plus attractives,
- Axe 4 : Favoriser une mobilité vertueuse.

Le montage de cette dernière sera confié à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure, laquelle mobilisera à cet effet une équipe projet chargée de l'écriture de la future stratégie, ce en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et les partenaires de la démarche. Le montant de cette opération est estimé à 37 800 €.

Dans le cadre de son AMI, la Région Hauts-de-France a donné la possibilité aux territoires de solliciter un accompagnement financier FEADER « soutien préparatoire en vue de présenter une candidature LEADER 2023-2027 ». Dans le cas de GAL existants, cette demande doit être portée par la structure porteuse du programme LEADER 2014-2020.

L'aide peut atteindre 70% du montant total du projet, plafonné à 25 000 €.

Compte-tenu de ces éléments, une subvention FEADER sera sollicitée à hauteur de 25 000 €, soit 66,14 % du montant total de l'opération, estimé à 37 800 €.

Le solde à la charge du Syndicat Mixte Lys Audomarois se monte à 12 800 €, soit 33,86 % du montant total de l'opération.

BUDGET DE L'OPERATION « MONTAGE DE LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027 »			
Dépenses		Ressources	
Mobilisation d'une équipe projet AUD pour l'écriture de la candidature LEADER 2023-2027	37 800 €	Union Européenne - FEADER	25 000 €
		SMLA	12 800 €
TOTAL	37 800 €	TOTAL	37 800 €

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, pour :

- Valider le dépôt d'une demande de financement au titre du dispositif « soutien préparatoire en vue de présenter une candidature LEADER 2023-2027 », ainsi que le budget de cette opération,
- D'autoriser le Président à signer tout document se référant à ces éléments.
- D'autoriser le Président à signer une convention de financement avec l'Agence d'Urbanisme.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**

Rendu(e) exécutoire
Le...
Le Président,

Bertrand PETIT
Bertrand PETIT

Bertrand PETIT
Bertrand PETIT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 1 FEV. 2022

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Théroutanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX